

PREFECTURE DE LA VENDEE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES  
2ème Bureau  
Police Générale

Arrêté n°99/DRLP/ 336  
Portant interdiction du port et du  
transport des répliques d'armes dans  
les lieux publics

Le Préfet de la Vendée  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'article L. 2 215-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales;

Vu le Décret N°99-240 du 24 mars 1999 relatif aux conditions  
de commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une  
arme à feu;

Vu la circulaire Ministérielle N° NOR.INT.D.98.00105C du 6  
mai 1998;

Considérant que le port et le transport de ces objets ayant  
l'apparence d'une arme à feu dans les lieux publics peuvent être  
générateurs de graves troubles pour l'ordre public et entraîner  
des confusions de nature à mettre en danger leurs possesseurs ou  
des tiers;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la  
Vendée;

ARRETE :

ARTICLE 1er - Outre les interdictions édictées par le  
décret N°99-240 du 24 mars 1999 sus visé, sont interdits, pour les  
mineurs; le port et le transport des objets ayant l'apparence  
d'une arme à feu dans les lieux publics et notamment les lieux  
publics suivants:

- les voies publiques,
- les transports publics ( spécialement les réseaux de  
transports en commun),
- les établissements scolaires et leurs abords ( publics ou  
privés );
- les parcs et jardins publics ou ouverts au public.

ARTICLE II -

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la  
Vendée, Messieurs les Sous-Préfets, les Maires de Vendée, le  
Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée, le  
Commandant du Groupement de la Gendarmerie de la Vendée, sont  
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent  
arrêté qui sera publié au Registre des Actes Administratifs de la  
Préfecture, au Bulletin officiel des Maires et dont une ampliation  
sera transmise pour information au Ministre de l'Intérieur.

A La Roche sur Yon, le 13 AVR. 1999  
Le Préfet,

Le Secrétaire Général de la Vendée,

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Égalité Fraternité

Yves LUCCHESI